

ASSEMBLEES GENERALES

Advanced e-Technologies AeTECH

Siège Social : Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II 2035 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e-Technologies « AeTECH » sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le vendredi 13 décembre 2024 respectivement à 10H et 11H au siège d'AeTECH 03 Rue des Métiers Charguia II, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Ratification du délai et du mode de convocation.
- Lecture et approbation du rapport de gestion individuel du conseil d'administration de la société AeTECH pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Examen et approbation des états financiers individuels clos le 31 décembre 2023.
- Lecture du rapport individuel du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Lecture et approbation du rapport de gestion consolidé du conseil d'administration du groupe AeTECH pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Examen et approbation des états financiers consolidés clos le 31 décembre 2023.
- Lecture du rapport consolidé du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Approbation des conventions réglementées.
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Fixation du montant des jetons de présence.
- Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2023.
- Démission et remplacement d'un administrateur.
- Quitus aux administrateurs.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Ratification du délai et du mode de convocation.
- Approbation de la décision de la continuité d'exploitation de la société.
- Pouvoir en vue formalités.

Les documents relatifs aux Assemblées sont tenues à la disposition des actionnaires au siège de la société Z.I Ariana Aéroport 03 rue des Métiers Charguia II 2035 Tunis Carthage.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Advanced e Technologies AeTECH

Siège social : Z.I Ariana Aéroport 03 rue des Métiers Charguia II 2035 Tunis Carthage

Projet de résolutions de la société Advanced e Technologies « AeTECH » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 13 décembre 2024.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que tous les actionnaires présents ou représentés réunissent (..) du capital social ratifie en conséquence le délai et le mode de convocation de la présente réunion, qui n'entachent en rien les intérêts des actionnaires, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport de gestion individuel du conseil d'administration de la société AeTECH pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve ledit rapport, tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuve les états financiers individuels, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte pour ledit exercice, un total bilan individuel de 7 470 173 Dinars avec un déficit net comptable individuel de 1 613 617 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial individuel du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 200 et suivants, et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport de gestion consolidé du conseil d'administration du groupe AeTECH pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve ledit rapport, tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuve les états financiers consolidés, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte pour ledit exercice, un total bilan consolidé de 4 980 239 Dinars avec un déficit net consolidé de 1 413 801 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit net comptable de l'exercice 2023 au poste « Résultats reportés ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe l'allocation d'une somme annuelle de trois mille (3000) Dinars net d'impôt à chacun des administrateurs en fonction, à titre des jetons de présence. Cette somme sera versée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe sur proposition du Conseil d'Administration la rémunération du comité permanent d'audit à 250DT Net d'impôt par membre et par séance.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'accepter la démission de Mr Kamel Louhaichi de sa fonction d'administrateur indépendant de la société.

La société Advanced e-Technologies « AeTECH » a lancé un appel à candidatures afin de désigner un nouvel administrateur indépendant qui devra siéger dans son Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Onzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve à l'ensemble des administrateurs en fonction pour leur gestion pendant l'exercice clos au 31/12/2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Douzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

Advanced e Technologies AeTECH

Siège social : Z.I Ariana Aéroport 03 rue des Métiers Charguia II 2035 Tunis Carthage

Projet de résolutions de la société Advanced e Technologies « AeTECH » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 13 décembre 2024

Première résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire constate que tous les actionnaires présents ou représentés réunissent (..%) du capital social ratifié en conséquence le délai et le mode de convocation de la présente réunion, qui n'entachent en rien les intérêts des actionnaires, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la décision du conseil d'administration et décide la continuité d'exploitation de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

COMMUNIQUE DE PRESSE

Advanced e Technologies AeTECH

Siège social : Z.I Ariana Aéroport 03 rue des Métiers Charguia II 2035 Tunis Carthage

La société Advanced e - Technologies « AeTECH » informe ses actionnaires et le public de la démission de Mr. Kamel Louhaichi de sa fonction d'administrateur indépendant de la société à partir de la date du 05 Novembre 2024.

A cet effet, la société s'engage à lancer un appel à candidature afin de désigner un nouvel administrateur indépendant qui devra siéger dans son Conseil d'Administration, et tient à informer ses actionnaires et le public de l'issue de cet appel à candidature.